



Ville de Bron
Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique
Place de Weingarten
69671 BRON CEDEX

RAPPORT A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 20 JUIN 2024

Mise à disposition, entretien, maintenance et exploitation de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire

Spécificités de la procédure

Procédure :

Concession de service (ci-après désignée « concession ») régie par les dispositions des articles L.1121-1 et L.1121-4 du Code de la Commande Publique.

Forme de contrat :

Concession de service d'une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2025

Estimation : 4 125 000 euros H.T.

Déroulement de la procédure

Date d'envoi de la publication au BOAMP et JOUE	19-avr.-24
Date de parution au BOAMP	21-avr.-24
Date de parution au JOUE	23-avr.-24
Date de remise des offres	27-mai-24
Date ouverture des plis	27-mai-24
Avis de la Commission de Délégation de Service Public	20-juin-24

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le



ID : 069-216900290-20241004-20241003DEL18-DE

OBJET DE LA CONCESSION

La concession a pour objet la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la Ville de Bron.

Les objectifs de la ville de Bron sont de disposer de :

- 25 panneaux d'affichage au format 2m².
- 20 panneaux d'affichage en remplacement des panneaux de 8m² suite à leur disparition annoncée.
- Entre 8 et 10 journaux électroniques non publicitaires
- 24 panneaux d'affichage libre

Pour tous ces mobiliers le concessionnaire aura notamment à sa charge les prestations suivantes :

- La fourniture, la pose et la mise en service des nouveaux mobiliers (neufs ou reconditionnés à neuf).
- L'impression et l'affichage des affiches de communications institutionnelles.
- La maintenance et l'entretien des mobiliers ainsi que leur remplacement en cas
- Le nettoyage régulier des panneaux d'affichage libre.

En contrepartie de la mise à disposition du mobilier et de la réalisation des prestations associées le concessionnaire disposera du droit d'exploiter les surfaces non utilisées pour la communication institutionnelle à des fins de publicité commerciale.

La durée de la concession est de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ou de sa notification si elle est postérieure.

Le montant de la concession, calculé conformément à l'article R 3121-2 du Code de la commande publique, est estimé à 4 125 000 euros H.T.

ANALYSE DES CANDIDATURES

Mise à disposition, entretien, maintenance et exploitation de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire

Détail des candidatures et offres reçues

N°	Nom du candidat	Contact	Adresse
1	JC DECAUX	Ludivine MENCEUR	Siège : 17 rue Soyier 95523 Neuilly sur Seine Cedex Agence en charge de l'exécution : 2 rue de Savoie 69800 Saint Priest

Analyse des candidatures

	Pièces à fournir	JC DECAUX
1 - Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise		
1	Lettre de candidature ou DC1	OK
2	Pouvoir de la ou les personnes habilitées à engager la société ou le groupement	OK
3	En cas de groupement : habilitation du mandataire par son ou ses cotraitant(s)	OK
4	Déclaration sur l'honneur modèle Ville de Bron joint au DCE qui atteste que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la passation des contrats de concession	OK
5	Justificatif de moins de trois mois de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait K Bis ou document d'effet équivalent) ou autre registre professionnel, ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.	OK
6	Attestation sur l'honneur du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail.	OK
2 - Renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat		
7	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	OK
8	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	OK
9	Si le candidat est en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (ou leur équivalent pour les candidats étrangers), ainsi que tout document qu'il est habilité à poursuivre ses activités pendant la période prévisible d'exécution du contrat de concession.	OK
3 - Renseignements concernant la capacité technique et professionnelle du candidat		
10	Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.	OK
11	Déclaration indiquant le personnel, l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature	OK
12	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	OK

ANALYSE DES CANDIDATURES

Mise à disposition, entretien, maintenance et exploitation de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire

Détail des candidatures et offres reçues

N°	Nom du candidat	Contact	Adresse
1	JC DECAUX	Ludivine MENCEUR	Siège : 17 rue Soyier 95523 Neuilly sur Seine Cedex Agence en charge de l'exécution : 2 rue de Savoie 69800 Saint Priest

Analyse des candidatures

	Pièces à fournir	JC DECAUX
1 - Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise		
1	Lettre de candidature ou DC1	OK
2	Pouvoir de la ou les personnes habilitées à engager la société ou le groupement	OK
3	En cas de groupement : habilitation du mandataire par son ou ses cotraitant(s)	OK
4	Déclaration sur l'honneur modèle Ville de Bron joint au DCE qui atteste que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la passation des contrats de concession	OK
5	Justificatif de moins de trois mois de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait K Bis ou document d'effet équivalent) ou autre registre professionnel, ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.	OK
6	Attestation sur l'honneur du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail.	OK
2 - Renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat		
7	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	OK
8	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	OK
9	Si le candidat est en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (ou leur équivalent pour les candidats étrangers), ainsi que tout document qu'il est habilité à poursuivre ses activités pendant la période prévisible d'exécution du contrat de concession.	OK
3 - Renseignements concernant la capacité technique et professionnelle du candidat		
10	Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.	OK
11	Déclaration indiquant le personnel, l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature	OK
12	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	OK

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le



ID : 069-216900290-20241004-20241003DEL18-DE

CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

Critères de jugement des offres

Mise à disposition, entretien, maintenance et exploitation de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire

Critères hiérarchisés	
1	Qualité des mobiliers proposés
	Qualité technique des mobiliers proposés : durabilité, solidité et résistance aux agressions extérieures et aux contraintes propres au milieu urbain et à l'espace public Qualité esthétique des mobiliers proposés : modernité du modèle proposé, harmonie et plastique des mobiliers, de leur bonne intégration dans leur environnement. Spécifiquement pour le mobilier proposé pour le remplacement des actuels panneaux de 8m ² : la pertinence du format proposé Spécifiquement pour les journaux électroniques : - De la technologie d'affichage, qualité graphique, comptabilité aux normes d'accessibilités des journaux - Qualité du logiciel de gestion (ergonomie, possibilités d'interfaçage avec les outils du SI de la ville)
2	Implantations proposées
	Pertinence des implantations proposées pour les différents mobiliers.
3	Qualité Environnementale
	Composition des matériaux des mobiliers (matériaux recyclés et recyclables, réemploi), des techniques mises en œuvre pour la pose et l'entretien des mobiliers, du recours aux déplacements doux dans les opérations d'entretien et de maintenance, des produits d'entretiens utilisés, de la compatibilité avec les usages piétons.
4	Qualité de la gestion des mobiliers
	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du déploiement (calendriers et moyens associés) - Organisation et fréquences des opérations de maintenance préventive et de l'entretien. - Délai maximum et organisation des opérations de mise en sécurité et de maintenance curative.; - Modalités gestion de l'affichage au regard des procédés d'affichage proposés.; - Qualité du logiciel de maintenance proposé. - Organisation du déploiement (calendriers et moyens associés). - Organisation et fréquences des opérations de maintenance préventive et de l'entretien. - Délai maximum et organisation des opérations de mise en sécurité et de maintenance curative.; - Modalités gestion de l'affichage au regard des procédés d'affichage proposés.; - Qualité du logiciel de maintenance proposé.
5	Aspects financiers
	Cohérence du compte d'exploitation prévisionnel

APPRECIATIONS DES DIFFERENTS CRITÈRES

Mise à disposition, entretien, maintenance et exploitation de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire

		JC DECAUX
	critères	Commentaires
		Bonne qualité esthétique des produits et mobiliers à priori très résistants aux diverses "agressions" extérieures.
1	Qualité des mobiliers proposés	<p>Il semble que le mobilier s'intègre parfaitement au paysage (choix de couleurs et de matériaux passe-partout).</p> <p>Concernant les journaux électroniques, l'affichage proposé sera beaucoup plus lisible que celui actuellement en place.</p> <p>Le postulant répond à notre attente d'intégrer des 2 m² déroulants qui répondent à un besoin de dynamiser notre communication. Il propose également à terme le remplacement des 8 m² par des panneaux en adéquation avec le nouveau règlement local de publicité comme des panneaux de 4m² surélevés.</p>
		L'implantation proposée correspond à l'ensemble de nos attentes, d'autant que nous avons identifié des manques dans le quartier du Parc du Chêne et aux abords de l'Hippodrome. Ces emplacements pourront être validés par nos soins après une visite de terrain.
2	Implantations proposées	<p>Les mobiliers seront donc mieux répartis et répondront à notre attente de toucher des publics non atteints à ce jour (notamment dans le Nord-est de la commune), ainsi que les étudiants et les visiteurs de l'Hippodrome qui pour certains arrivent de Vénissieux ou de Saint-Priest.</p> <p>Il est à noter que nous disposerons de plus de mobilier qu'actuellement.</p>
3	Qualité Environnementale	<p>Bon point sur la composition des matériaux des mobiliers dont une partie est issue du recyclage et/ou est réemployée. Les produits sont également recyclables. Le candidat indique une part minimale de matière première recyclée des mobiliers à la fabrication de 32 % en moyenne, un taux de recyclabilité de ses mobiliers de 94 %.</p> <p>Les techniques mises en œuvre pour la pose et l'entretien des mobiliers sont satisfaisantes. Il est prévu d'avoir recours aux déplacements doux pour les opérations d'entretien et de maintenance, d'utiliser des produits respectueux de l'environnement et de prendre en compte des bons déplacements piétons. Ces actions sont à mettre au crédit du postulant</p>
4	Qualité de la gestion des mobiliers	<p>L'offre semble parfaite sur ce point.</p> <p>La Direction de la Communication de la Ville pourra piloter la demande d'affichage à distance et pourra aussi choisir les lieux de campagnes quand ceux-ci seront multiples, ce qui n'est pas le cas actuellement.</p> <p>Petite question tout de même: Les logiciels proposés (affichage papier/numérique) sont-ce deux logiciels ou un seul ?</p> <p>Autre point fort de cette offre : la rapidité d'intervention du postulant en cas de casse ou de dysfonctionnement du matériel (réparation sous 1 à 12 heures en fonction de l'importance du défaut constaté).</p>
5	Aspects financiers	<p>Les éléments financiers sont repris dans une note écrite présentant les différentes hypothèses envisagées. Tous ces éléments sont cohérents entre eux sauf pour 2 points :</p> <p>1) Les consommations électriques : Alors que la fourniture électrique est à la charge de la commune (puisque les mobiliers sont branchés sur notre réseau d'éclairage public), des frais d'électricité sont prévus. Ce poste groupe aussi des frais de télécommunication. Une clarification est nécessaire.</p> <p>2) Les frais d'occupation du domaine public métropolitain n'apparaissent pas.</p>

APPRECIATIONS DES DIFFERENTS CRITÈRES

Mise à disposition, entretien, maintenance et exploitation de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire

		JC DECAUX
	critères	Commentaires
1	Qualité des mobiliers proposés	<p>Bonne qualité esthétique des produits et mobiliers à priori très résistants aux diverses "agressions" extérieures. Il semble que le mobilier s'intègre parfaitement au paysage (choix de couleurs et de matériaux passe-partout).</p> <p>Concernant les journaux électroniques, l'affichage proposé sera beaucoup plus lisible que celui actuellement en place.</p> <p>Le postulant répond à notre attente d'intégrer des 2 m² déroulants qui répondent à un besoin de dynamiser notre communication. Il propose également à terme le remplacement des 8 m² par des panneaux en adéquation avec le nouveau règlement local de publicité comme des panneaux de 4m² surélevés.</p>
2	Implantations proposées	<p>L'implantation proposée correspond à l'ensemble de nos attentes, d'autant que nous avons identifié des manques dans le quartier du Parc du Chêne et aux abords de l'Hippodrome. Ces emplacements pourront être validés par nos soins après une visite de terrain.</p> <p>Les mobiliers seront donc mieux répartis et répondront à notre attente de toucher des publics non atteints à ce jour (notamment dans le Nord-est de la commune), ainsi que les étudiants et les visiteurs de l'Hippodrome qui pour certains arrivent de Vénissieux ou de Saint-Priest. Il est à noter que nous disposerons de plus de mobilier qu'actuellement.</p>
3	Qualité Environnementale	<p>Bon point sur la composition des matériaux des mobiliers dont une partie est issue du recyclage et/ou est réemployée. Les produits sont également recyclables. Le candidat indique une part minimale de matière première recyclée des mobiliers à la fabrication de 32 % en moyenne, un taux de recyclabilité de ses mobiliers de 94 %.</p> <p>Les techniques mises en œuvre pour la pose et l'entretien des mobiliers sont satisfaisantes. Il est prévu d'avoir recours aux déplacements doux pour les opérations d'entretien et de maintenance, d'utiliser des produits respectueux de l'environnement et de prendre en compte des bons déplacements piétons. Ces actions sont à mettre au crédit du postulant</p>
4	Qualité de la gestion des mobiliers	<p>L'offre semble parfaite sur ce point.</p> <p>La Direction de la Communication de la Ville pourra piloter la demande d'affichage à distance et pourra aussi choisir les lieux de campagnes quand ceux-ci seront multiples, ce qui n'est pas le cas actuellement.</p> <p>Petite question tout de même: Les logiciels proposés (affichage papier/numérique) sont-ce deux logiciels ou un seul ?</p> <p>Autre point fort de cette offre : la rapidité d'intervention du postulant en cas de casse ou de dysfonctionnement du matériel (réparation sous 1 à 12 heures en fonction de l'importance du défaut constaté).</p>
5	Aspects financiers	<p>Les éléments financiers sont repris dans une note écrite présentant les différentes hypothèses envisagées. Tous ces éléments sont cohérents entre eux sauf pour 2 points :</p> <p>1) Les consommations électriques : Alors que la fourniture électrique est à la charge de la commune (puisque les mobiliers sont branchés sur notre réseau d'éclairage public), des frais d'électricité sont prévus. Ce poste groupe aussi des frais de télécommunication. Une clarification est nécessaire.</p> <p>2) Les frais d'occupation du domaine public métropolitain n'apparaissent pas.</p>